

ÊTRE PROFESSEUR et membre de l'Ordre?

Un choix judicieux et un exemple pour la relève en chimie et en biochimie!

LES PROFESSEURS sont de **GRANDS AMBASSADEURS DE LA PROFESSION**
en plus d'être des modèles de réussite professionnelle

Afin d'encourager les **professeurs adjoints, agrégés** ou **titulaires** des universités québécoises à devenir membre de l'Ordre, divers incitatifs ont été mis en place :

50 %

de rabais
sur les frais de
dépôt de la demande
d'admission

75 %

de rabais sur les
frais de la cotisation
annuelle pour
l'inscription au
Tableau de l'Ordre



Aucune exigence
de formation
continue obligatoire
pour les professeurs

Coûts 2025-2026 1^{er} avril au 31 mars

50% de rabais sur les frais de dépôt de la demande	298 \$ 145 \$
75% de rabais sur les frais de cotisation annuelle	556 \$ 139 \$
Assurance responsabilité professionnelle	29,43 \$
Frais de courtage	4,72 \$
Contribution Office des professions du Québec	35 \$
Total	353,15 \$ <i>Taxes en sus</i>

Comment adhérer?

- 1 Visiter le ocq.qc.ca/universite/professeur
- 2 Choisir au bas de la page votre situation. Vous êtes détenteur d'un(e):
 - Baccalauréat du Québec
 - Diplôme universitaire hors Québec
 - Titre de formation reconnu par l'ARM France-Québec
 - Autorisation légale d'exercer en Ontario ou en Alberta
- 3 Rassembler les documents requis par votre situation
- 4 Remplir en ligne votre demande d'admission



Besoin d'aide? Informez-vous sur notre accompagnement individualisé: registrariat@ocq.qc.ca

En devenant membre de l'Ordre, vous bénéficiez d'une reconnaissance professionnelle unique dans la société québécoise et de plusieurs privilèges!

- Utiliser les titres de **chimiste** ou de **biochimiste** conformément aux dispositions de la Loi
- Exercer la chimie ou la biochimie en dehors du cadre de l'enseignement et de la recherche académique dans un établissement d'enseignement
- Permettre à vos étudiants et candidats à la maîtrise et au doctorat, ainsi qu'à vos stagiaires postdoctoraux, de faire reconnaître leurs expériences sous votre direction afin d'obtenir directement leur titre de chimiste lors de leur admission à l'Ordre sans devoir attendre 24 mois avec le statut de « chimiste à l'entraînement »